REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du : Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

02.12 13

DATE D'AFFICHAGE

02.12 13

Objet:

2013-17-04

Modification du Tableau des effectifs

L'an: 2013

Et le: 17 décembre 2013

A:

ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents:

L.ANGUERA (CdC Canalirou), J.ARCAS (Conseil Général), JN. BADENAS (Conseil Général), JL.BARTHES (CdC Orb et Jaur), F. BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), MA.EDO (CdC Les Monts d'Orb), Y.CASSILI (CdC Les Monts d'Orb), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), RM.LOSMA (Bédarieux), M.OLMOS (CdC Le Minervois), Y.ROBIN (Le Poujol/orb), R.PAILLES (Conseil Général), Y.POUJOL (CdC Combes et Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays St-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb & Taurou), A.SICILIANO (CdC Coteaux et Châteaux), E.VILLANEUVA (CdC Faugères)

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe à temps complet.

- Benton

- Suppression de trois postes d'adjoints administratifs territoriaux de 2 ème classe à temps complet.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs ci-annexé et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à La Liquière, le 17 décembre 2013.

Le Président, Francis BOUTES

RF

Préfecture : Hérault Contrôle de légalité

TABLEAU DES EFFECTIFS SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
PERSONNEL TITULAIR	RE A TEMPS COMPLET			
Administrative	ATTACHE	1	1	0
	REDACTEUR	1	0	1
	REDACTEUR PRINCIPAL	1	1	0
	ADJOINT ADMIN Ière CLASSE	6	6	0
	ADJOINT ADMIN 2èME CLASSE	3	3	0
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0
	INGENIEUR	1	0	1
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULA	IRE A TEMPS COMPLET	15	13	2
PERSONNEL TITULAIF	RE A TEMPS NON COMPLET			
Administrative	ADJOINT ADMIN 2èME CLASSE 130h/mois	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULA	IRE A TEMPS NON COMPLET	1	1	0
PERSONNEL STAGIAI	RE A TEMPS COMPLET			
Administrative	ATTACHE TERRITORIAL	1	1	0
TOTAL PERSONNEL STAGIA	NRE A TEMPS COMPLET	1	1	0
PERSONNEL NON TITU	JLAIRE A TEMPS COMPLET			
Administrative	ATTACHE Principal	1	1	0
	ATTACHE	6	5	1
	REDACTEUR	4	4	0
Technique	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	1	1
TOTAL PERSONNEL NON TI	TULAIRE A TEMPS COMPLET	13	11	2
PERSONNEL NON TIT	ULAIRE A TEMPS NON COMPLET			
Administrative	ATTACHE 139 HEURES/MOIS	1	0	1
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE 47 Heures / mois	1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		2	1	1
TOTAL GENERAL		32	27	5

RE

Préfecture : Hérault Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR . 19/12/2013 034-253403554-20131217-DE_2013_17_04-DE